

Compte-rendu RDV Agnès Saal

mai 2019

Rappel en introduction du contenu de nos échanges:

Ont été abordées les questions de blessures, de métier à risque et de pénibilité pour nos secteurs.

A été soulignée la problématique de la nomenclature d'emploi qui prend en compte les salariées par genre esthétique et non pas l'éclectisme des pratiques des artistes dans la rue qui sont bien souvent dans les mêmes problématiques que ceux du cirque (danse de rue/cirque en rue/montage et démontage de décor et manipulation de gros accessoires). Il faut donc prendre en compte la question du congé de maternité spécifique pour les « employé-e-s du corps », le besoin de la remise en forme, de ne pas perdre pied avec le secteur de l'emploi pour rompre le moins possible le parcours carrière.

Les tunnels 30, 40, 50 etc compromettent les carrières féminines, les conséquences seront aussi sur les retraites ce qui est un sujet d'actualité. À cela s'ajoute la mesure de retraite à point au détriment de la prise en compte des 25 meilleurs années d'exercice d'activité et la décote de la prime de reversion du conjoint décédé : 2 mesures qui vont toucher de plein fouet les femmes.

Quelles propositions concrètes de mesures?

Proposition 1 Rétablir le comptage de l'indemnité retraite sur les 25 meilleurs années d'activités + complément avec une prime de pénibilité

Proposition 2 Les artistes pourraient bénéficier d'un congé maternité bien plus long (avant-après) et non d'un arrêt maladie, moins bien indemnisé.

Ce n'est pas une maladie! Elles/Nous sommes enceinte et de ce fait dans l'incapacité d'exercer notre métier ou de le reprendre aussi tôt que dans d'autres secteurs.

Proposition 3 Lors du retour à la vie professionnelle, créer un fond d'aide qui permettrait aux femmes "artistes du corps" de bénéficier d'un certain nombre de cachet payés, pour que l'éloignement du monde professionnel ne soit pas trop pénalisant à la reprise (perte de statut / taux nettement inférieur) qui pourrait aussi servir pour payer les répétitions liées à la reprise de rôle.

Proposition 4 Renforcer les dispositifs d'aides d'accompagnement des jeunes mamans par les nourrices (ou deuxième parent) en tournée : rémunération, prises en charge des frais hébergement, transport, etc.

Proposition 5 En tournée permettre un accès facilité aux crèches locales notamment pour les résidences par un partenariat organisé avec les lieux d'accueil qui pourraient se doter aussi d'un minimum d'aide matériel pour les parents (lit parapluie/Chaise haute/table à langer)

Nathalie Veuillet, Françoise Guillaumond, Marie Chataignier, Yaelle Antoine, Marion Guyez, Sophie Lascombes, Fanny Vrinat